PROPOSITION DE STAGE

Plan d'alerte aux pollutions accidentelles sur le bassin de la Charente

1. Contexte

La Charente est un fleuve du bassin aquitain s'écoulant depuis les contreforts du Massif Central, sur 365 km pour se jeter dans l'Océan Atlantique au niveau du pertuis d'Antioche. D'une superficie de 10 450 km², son bassin versant est relativement plat et fortement aménagé. Les enjeux de gestion y sont importants vis-à-vis des milieux (sites Natura 2000 sur les vallées, présence de poissons migrateurs, etc.) et des usages (eau potable, agriculture, conchyliculture, etc.). Le bassin de la Charente est, en effet, soumis à des étiages importants et réguliers, des risques d'inondations forts et des pollutions diffuses à l'origine de la dégradation de nombreuses masses d'eau. Des pollutions accidentelles peuvent également y survenir, caractérisées par l'imprévisibilité sur le moment, le lieu et les circonstances de l'accident, le type de polluant, la quantité déversée, ses conséquences à l'échelle du bassin de la Charente et de ses sous-secteurs.

Les missions portées par l'EPTB Charente (Etablissement Public Territorial de Bassin Charente) portent notamment sur la gestion des étiages, la prévention des inondations, la préservation et la gestion des milieux aquatiques et des poissons migrateurs, la reconquête de la qualité de l'eau, les projets de territoire pour la gestion de l'eau, le portage de l'animation et du suivi du SAGE Charente (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Charente).

Dans le cadre du SAGE Charente approuvé en novembre 2019, la disposition F70 du PAGD (Plan d'Aménagement et de de Gestion Durable) cible l'EPTB Charente pour favoriser la constitution d'un plan d'alerte aux pollutions accidentelles à l'échelle du bassin de la Charente. En effet, lorsque les pollutions accidentelles surviennent, une anticipation de tous les cas de figure prévus à l'avance, et s'appuyant sur des dispositifs d'alerte pré-organisés et éprouvés, peut permettre d'en limiter les impacts négatifs sur l'eau, les milieux aquatiques et les usages qui en dépendent. C'est pourquoi le dispositif doit être global, cohérent et coordonné à l'échelle du fleuve et du bassin de la Charente et associer les différents territoires interconnectés, notamment ceux à enjeux sanitaires : alimentation en eau potable, aquaculture (dont notamment la conchyliculture), baignade, etc.
Afin de mener à bien cette constitution du plan d'alerte aux pollutions ponctuelles sur le bassin de la Charente, l'EPTB Charente doit animer un groupe de travail avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements compétents concernés.

Dans ce contexte, l'EPTB Charente propose d'accueillir un(e) stagiaire en vue contribuer à favoriser la constitution du plan d'alerte aux pollutions accidentelles sur le bassin de la Charente.

2. Missions proposées et objectifs

Les missions confiées seraient les suivantes :

- inventorier et capitaliser les retours d'expérience (type de pollution, origines, gestion, impacts, etc.) sur le bassin de la Charente ou dans des contextes proches ;
- proposer des scénarios de mutualisation des protocoles d'alerte et de gestion de crise existants à l'échelle du bassin dans le domaine de l'eau potable ;
- concerter les services de l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements concernés en vue d'organiser collectivement une alerte coordonnée:
    - définition et modalités de mise en place (entretien d'un réseau d'alerte à l'échelle du bassin Charente, etc.) ;

    - information et sensibilisation des habitants et partenaires de terrain pour émettre et diffuser au mieux et au plus vite l'alerte.
- précadrer la formation des agents ciblés par les protocoles d'alerte ;
- préparer les articulations à mettre en place par les services de l'Etat avec les dispositifs ORSEC (Organisation de la Réponse de SEcurité Civile - niveaux départemental, zonal, maritime) et PCS (Plan Communal de Sauvegarde - niveau communal et intercommunal le cas échéant) et les intégrations au sein des DDRM (Dossiers Départementaux sur les Risques Majeurs) et des DICRIM (Documents d'Information Communaux sur les RIsques Majeurs) concernés sur le bassin Charente.

A cette fin, le (la) stagiaire pourra notamment s'appuyer sur les recommandations du « Guide pour l'élaboration des plans de gestion des perturbations importantes de l'approvisionnement en eau potable (ORSEC - Eau potable) » rédigé par le Ministère de l'Intérieur (1er septembre 2017).

3. Profil, expérience et qualités requises :

Bac +4/5
Formation souhaitée dans le domaine de l'eau et l'environnement et/ou la gestion des risques (notamment sanitaires)
Rigueur, autonomie, réactivité, capacités d'initiative, de synthèse et de rédaction, sens du contact sont des qualités requises pour ce stage.

4. Localisation et durée du stage :

A Saintes (Charente-Maritime).
La durée proposée est de 6 mois - démarrage souhaité au 1er trimestre 2027.

5. Conditions :

Gratification de stage au taux en vigueur + remboursement des frais de déplacement + Tickets-restaurant,
Des déplacements sont nécessaires sur le bassin versant de la Charente : le permis de conduire est indispensable. Les véhicules de service de l'EPTB Charente seront mis à disposition.
Ordinateur mis à disposition.

6. Encadrement :

Maître de stage : Denis ROUSSET, Animateur du SAGE Charente
En lien avec un groupe de travail associant des services de l'Etat, des collectivités territoriales et leurs groupements compétents concernés

7. Renseignements complémentaires :

Denis ROUSSET, Animateur du SAGE Charente
denis.rousset@fleuve-charente.net

EPTB Charente - 5 rue Chante-Caille - ZI des Charriers - 17 100 SAINTES
Tél. 05.46.74.00.02
Informations sur http://www.fleuve-charente.net/

8. Candidature :

Merci d'adresser une **lettre de motivation en précisant vos dates de stage + CV**, et le cas échéant, le rapport du stage précédemment effectué, par courriel à : eptb-charente@fleuve-charente.net
Date limite de dépôt de candidature : 11 décembre 2026